



TRANSNET

FICHE TECHNIQUE

Code : 051V – version 1.0 – 26/07/2013

TRANSNET SA + NETTOYAGE (INTERIEUR / EXTERIEUR) VEHICULES ALIMENTAIRE

DESCRIPTION

TRANSNET SA+ nettoie les citernes alimentaires, les véhicules frigorifiques avant désinfection et les carrosseries de tous types de véhicules. Il élimine le film routier ainsi que les souillures tenaces présentes sur le support.

A base de tensio-actifs spécifiques, il redonne de la brillance et un éclat renforcé.

Sans colorant ni parfum, il ne laisse aucune trace.

Conforme pour une application sur des surfaces à contact alimentaire.

APPLICATION / MODE D'EMPLOI

S'applique :

- A une concentration de 1 à 4% pendant 5 à 15 minutes sur tout système déjà en place
- Par pulvérisation à une concentration de 3 à 5% pendant 3 à 5 minutes.



Température d'application : 40°C.

En fin de lavage, rincer abondamment à l'eau claire la surface concernée.



CARACTERISTIQUES

Aspect :Liquide limpide
pH pur :Non applicable
pH à 10 g/l :11,4 +/- 0,3
Masse volumique à 20° C :1,09 +/- 0,01 g/cm³
Point de gel :-2 °C
Couleur :Jaune pâle



TRANSNET – Une marque du GROUPE ORAPI

Parc Industriel de la Plaine de l'Ain - 225 allée des Cèdres - 01150 Saint-Vulbas – FRANCE
Tél. +33 (0)4 74 40 21 00 - Fax +33 (0)4 74 40 21 01 - www.transnet-orapi.com

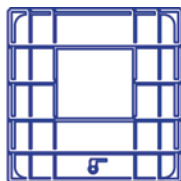


1/2

ORAPI ® ne peut pas avoir connaissance de toutes les applications dans lesquelles sont utilisés ses produits et des conditions de leur emploi. ORAPI ® n'assume aucune responsabilité quant à la convenance de ses produits pour une utilisation donnée ou dans un but particulier, aux méthodes d'application sur lesquelles il n'a aucun contrôle. Les informations contenues dans la présente fiche technique ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation du produit à chaque application envisagée. L'utilisateur du produit décrit dans la présente fiche technique reste seul responsable de toutes les mesures qui s'imposent pour protéger les personnes et les biens contre tous risques pouvant résulter de la mise en œuvre et/ou de l'utilisation de ce produit. En conséquence, ORAPI ® dénie toutes garanties implicites ou explicites, y compris les garanties liées à l'aptitude à la vente ou d'adéquation à un besoin particulier, résultant de la vente ou de l'utilisation de ses produits. ORAPI ® dénie notamment toutes poursuites pour des dommages incidents ou conséquents quels qu'ils soient, y compris les pertes financières d'exploitation.



CONDITIONNEMENTS

**25 kg****220 kg****1085 kg**

STOCKAGE / CONSERVATION

Conserver le produit dans son emballage d'origine fermé dans un local sec.

Pour consulter la fiche de données de sécurité du produit : www.quickfds.com – code accès TRA11

**TRANSNET – Une marque du GROUPE ORAPI**

Parc Industriel de la Plaine de l'Ain - 225 allée des Cèdres - 01150 Saint-Vulbas – FRANCE
Tél. +33 (0)4 74 40 21 00 - Fax +33 (0)4 74 40 21 01 - www.transnet-orapi.com

**2/2**

ORAPI ® ne peut pas avoir connaissance de toutes les applications dans lesquelles sont utilisés ses produits et des conditions de leur emploi. ORAPI ® n'assume aucune responsabilité quant : à la convenance de ses produits pour une utilisation donnée ou dans un but particulier, aux méthodes d'application sur lesquelles il n'a aucun contrôle. Les informations contenues dans la présente fiche technique ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation du produit à chaque application envisagée. L'utilisateur du produit décrit dans la présente fiche technique reste seul responsable de toutes les mesures qui s'imposent pour protéger les personnes et les biens contre tous risques pouvant résulter de la mise en œuvre et/ou de l'utilisation de ce produit. En conséquence, ORAPI ® dénie toutes garanties implicites ou explicites, y compris les garanties liées à l'aptitude à la vente ou d'adéquation à un besoin particulier, résultant de la vente ou de l'utilisation de ses produits. ORAPI ® dénie notamment toutes poursuites pour des dommages incidents ou conséquents quels qu'ils soient, y compris les pertes financières d'exploitation.